

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 21 mai 2026

Délibération n° 2026-43

**Objet : Rapport de la
Commission Locale
d'Evaluation des Charges
Transférées (CLECT) pour
2026**

Membres en exercice :	23
Présent.e.s :	18
Pouvoirs :	5
Absent.e.s :	0
Votant.e.s :	23

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 23 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 22/05/2026
- date de publication : 22/05/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le treize mai, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Géraud PAPON, Madame Eugénie TERRIEN, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Matthieu TABURET, Monsieur Jean-Luc ARLOT, Madame Magali BABUSIAUX, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Nathalie DUBREUIL, Monsieur Philippe GASNIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Madame Émeline GUEYLARD, Monsieur Christophe HERRMANN, Madame Stéphanie LECLERC, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Nadine MICOUD, Monsieur Camille NADAN, Monsieur Christophe THORIGNY.

A / ont donné pouvoir :

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Christophe THORIGNY, Monsieur Dimitri DEBOUDT à Madame Stéphanie LECLERC, Madame Florence GIRAULT à Madame Nathalie DUBREUIL, Madame Julie VINCIGUERRA à Monsieur Matthieu TABURET.

A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Géraud PAPON.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Marie-Christine CAUWET expose :

La Commune de Parçay-Meslay, en qualité de membre de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire », siège à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, suite aux compétences que notre commune a transférées à la Métropole.

La commune a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant par délibération du 19 mai 2021.

Au titre de l'exercice 2026, la CLECT s'est réunie le 5 février 2026.

Le Conseil municipal trouvera en annexe le rapport annuel 2026 de la CLECT et son annexe financière.

VU le rapport 2026 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et son annexe financière notifié le 7 avril 2026 ;

VU la présentation faite lors de la Commission Finances du 19 mai 2026 ;

Sur le rapport de Madame Marie-Christine CAUWET, 5^e adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et l'environnement, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport 2026 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et son annexe financière, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.



Secrétaire de séance,

Géraud PAPON



Le Maire,
Président la séance,

Bruno FENET